Envoyé en préfecture le 10/02/2022
Reçu en préfecture le 10/02/2022
Affiché le
ID : 064-246400337-20220208-D2022_14-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2022-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 8 février 2022)

Date de convocation : 26 janvier 2022
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 8 février 2022 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE et SANZ.

Délégués suppléants : M. TISNERAT, PINOUT

Absents ou excusés : Mmes MOURTEROT, BERGES, CASSOU, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, TOULOU et M. SASSOUBRE, GABASTON, LEGLISE, GARROCQ.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. AUSSANT
Mme CASSOU à M. CASADEBAIG
M. GABASTON à M. CASAUBON
Mme BERGES à M. BARBAN
Mme BARRAQUE à M. LABERNDAIE
Mme POUEYMIROU-BOUCHET à Mme MOULAT

Secrétaire de séance : M. CASADEBAIG

OBJET : ECONOMIE - PARTICIPATION FINANCIERE A L'ETUDE D'IMPACT DES MESURES DE PROTECTION CONTRE LA PREDATION DES TROUPEAUX DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

RAPPORTEUR : Rémi PARIS, Conseiller délégué

Dans le cadre du Plan Ours mis en œuvre par l'Etat à l'échelle des Pyrénées et du retour possible du loup sur le territoire des Pyrénées Atlantiques, les solutions préconisées pour limiter la prédation sur les troupeaux au pâturage consistent en la mise en place de moyens de protection spécifiques : gardiennage renforcé des troupeaux, parcage nocturne des animaux au pâturage, utilisation des chiens de protection.

En co-maîtrise d'ouvrage, le Centre Départemental Elevage Ovin et la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques ont souhaité mener une étude d'impact sur ces mesures de protection contre la prédation des troupeaux dans les Pyrénées Atlantiques.

Les objectifs de cette étude sont :

- De fournir des éléments d'analyse qui permettent d'appréhender le plus finement possible ou à minima sur certains volets, d'éclairer la question des impacts potentiels de la mise en œuvre de ces moyens de protection et des modifications de pratiques induites (impacts directs sur les systèmes d'élevage et sur leur viabilité économique et leur viabilité, impacts indirects sur les autres usages du territoire (tourisme, chasse ...) et sur les dynamiques spatiales)
- D'élaborer à partir de ces éléments d'analyse un document permettant de mettre à débat la question de ces impacts dans un cadre de réflexion élargie.

Ces éléments permettront de proposer des scenarii possibles et d'identifier des moyens d'actions à l'échelle locale afin d'anticiper la gestion à venir de la question des prédateurs.

Des zones d'études seront identifiées afin que les scenarii et moyens d'actions puissent correspondre aux enjeux de chaque zone d'étude.

Le périmètre de l'étude s'étend sur le département et les maîtres d'ouvrage sollicitent une participation financière à hauteur de 700 € de la part de la communauté de communes.

La communauté de communes fait partie du comité de pilotage mis en place pour le suivi de cette étude qui durera 18 mois.

Envoyé en préfecture le 10/02/2022
Reçu en préfecture le 10/02/2022
Affiché le
ID : 064-246400337-20220208-D2022_14-DE

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport **;**

- APPROUVE le versement d'une participation financière de 700 € pour l'étude d'impact sur les mesures de protection contre la prédation des troupeaux dans les Pyrénées Atlantiques.

Le Président

Communauté de communes Vallée d'ASSAU 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON